

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE FAUNENORD

FaunENord est fier de présenter sa *politique de développement durable*. Cette politique a été élaborée à la suite de l'adoption par le gouvernement de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* qui découle de la *Loi sur le développement durable* légiférée par l'Assemblée nationale en 2006.

La Loi définit le développement durable comme étant un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable comprend assurément une dimension environnementale, mais aussi sociale et économique. Ces notions sont indissociables et permettent de mieux cibler nos actions pour le futur et d'agir en synergie avec toutes les composantes de l'appareil gouvernemental afin d'offrir une meilleure qualité de vie aux québécois, aujourd'hui et pour demain.

Les valeurs de FaunENord nous portent naturellement vers le développement durable. C'est dans cet esprit que nous avons décidé de nous doter d'une politique de développement durable, qui favorisera la mise en œuvre de pratiques internes durables et nous permettra d'offrir un accompagnement responsable des projets de nos clients, les aidant à croître tout en respectant leurs obligations sociales et environnementales.

Un plan d'action nous permettra de poser des gestes au quotidien qui, additionnés à ceux des autres ministères et organismes, dans le cadre de leur plan d'action respectif, rendront possibles l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale.

Depuis vingt ans, l'organisme FaunENord travaille à promouvoir et à mettre en valeur la conservation de la faune et de son habitat. Il a été un précurseur régional dans le domaine du développement durable. Son action s'étend sur tout le territoire de la Baie-James et il a permis, jusqu'à maintenant, de réaliser plus d'une centaine d'initiatives fauniques.

L'intervention de l'organisme crée un effet multiplicateur, car elle permet une implication des gens dans leur milieu et favorise le développement économique local. La réalisation de ces projets à caractère faunique contribue aussi à assurer une meilleure qualité de vie à tous.

Cette politique constitue un outil précieux qui nous permettra de faire un pas de plus en tant qu'organisme éco-responsable soucieux du mieux-être collectif.

Les objectifs de cette politique de développement durable sont de :

1. Poursuivre la démarche de sensibilisation auprès de l'ensemble du personnel, de ses sous-traitants, fournisseurs et clients, au concept et aux principes de développement durable et les informer de la démarche entreprise par l'organisme;
2. Améliorer la santé, la sécurité et l'environnement au travail;
3. Améliorer la gestion environnementale de l'organisme en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES), en gérant les matières résiduelles, achetant des biens et services responsables et en consommant de façon responsable;
4. Production responsable dans la conception, le choix des matériaux, l'impression, l'emballage et le transport, utilisation des nouvelles technologies pour réduire la consommation du papier, réduire la consommation de l'eau, les ressources énergétiques et pour l'efficacité énergétique;
5. Faciliter la conciliation travail-famille;
6. Contribution à l'amélioration de la qualité des emplois (conditions de travail, environnement extérieur, participation et relation de travail, développement des compétences) et encourager les occasions de développer l'équité et la solidarité sociale, notamment en favorisant les partenariats avec des organismes d'économie sociale et d'action communautaire;
7. Contribution à la promotion et à la préservation du patrimoine culturel et scientifique nord-québécois;
8. Protection et mise en valeur des écosystèmes;
9. Implication sociale dans le milieu;
10. Assurance de la transparence dans les démarches de développement durable de l'organisme.